

CST.1 Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » Membre de famille

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

RENOUVELLEMENT

1. DOCUMENTS COMMUNS

- Justificatif de séjour régulier :**
 - carte de séjour temporaire en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé par la vignette de l'OFII (pour les conjoints de Français hors 6^{ème} de l'article L. 211-2-1 et pour les membres de famille entrés par regroupement familial).
- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre.
- Certificat médical délivré par l'OFII** à remettre au moment de la remise du titre (pour les conjoints de Français hors 6^{ème} de l'article L. 211-2-1 et conjoints entrés par le regroupement familial).

2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

2.1. Regroupement familial (art. L. 313-11 1° du CESEDA)

code Agdref : 9801 ou 9802

- Carte de séjour temporaire, carte de séjour pluriannuelle ou carte de résident du conjoint rejoint.**
- Si le demandeur est le conjoint : **déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie** (bail de location aux deux noms, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.), sauf si la vie commune a été rompue en raison :
 - de violences conjugales qui pourraient être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour ce motif, témoignages, certificats médicaux...);
 - du décès du conjoint (acte de décès).
- Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET
DE L'INTÉGRATION

Bureau du séjour

N° ETRANGER :

Nature du titre demandé :

NOM : _____ Prénom : _____ Nationalité :

Date de naissance : _____ à _____

Date d'entrée en France : _____ Aviez vous un visa ? _____

➤ VOTRE SITUATION FAMILIALE :

célibataire

marié

concubinage

veuf

divorcé

PACS

date du Mariage :

Lieu

depuis quand ?

date du décès :

date du divorce :

date du PACS :

Nom et Prénom de votre conjoint :

Nationalité du conjoint :

Est-il en France ?

Votre conjoint a-t-il un titre de séjour ?

Si oui N° d'étranger :

Nombre d'enfants mineurs :

Combien sont en France ?

Combien sont scolarisés en France ?

Combien sont au pays ?

➤ AUTRE FAMILLE : (Préciser le lien de parenté)

Famille en France	Famille à l'étranger/Famille au pays

➤ VOTRE ADRESSE :

➤ VOTRE NUMERO DE TELEPHONE:

M _____ reconnaît l'exactitude des renseignements fournis.

Cergy, le _____
Signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE
LA CITOYENNETÉ
Service de l'immigration et de
l'intégration
Bureau du séjour

ATTESTATION DE NON POLYGAMIE

Je soussigné, M

déclare sur l'honneur ne pas vivre en état de polygamie en
France.

Fait à Cergy

Le

Signature

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné

Domicilié au

certifie sur l'honneur héberger

à mon domicile depuis le

Attention : l'article 441-7 du Code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende toute personne ayant établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts.

L'hébergeur devra fournir :

- Une quittance EDF ou loyer ou téléphone de moins de 3 mois (original et photocopie)
- La photocopie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa Carte de Séjour portant la même adresse que la quittance.

Fait à, le

Signature de l'hébergeur